

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 FEVRIER 2023

Objet : **PARTICIPATION AUX GLORIEUSES DE BRESSE**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – MME DOITRAND – MM. DUCLOS-COLAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – MM. GALLET - LUGAND – MME MAULET – PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE - VIALLO

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER - PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Comme les années précédentes, le Comité d'organisation du concours de Volailles de Bresse Gourmande sollicite la Chambre pour une dotation pour Montrevel-en-Bresse, Pont-de-Vaux et Bourg-en-Bresse.

Une assiette gravée en laiton est remise traditionnellement par la CCI aux lauréats.

Pour mémoire, en 2021, les 3 assiettes (avec écri

Les Glorieuses de Bresse ont eu lieu le 13 décembre à Montrevel-en-Bresse, le 16 décembre à Bourg-en-Bresse et le 18 décembre à Pont-de-Vaux.

En plus du relais de la manifestation en actualité sur le site de la CCI pour valoriser le patrimoine de l'Ain, une dotation a été versée à chaque comité qui en a fait la demande :

- Pour Bourg-en-Bresse : 250 € avec une assiette gravée
- Pour Montrevel-en-Bresse : 250 € avec une assiette gravée
- Pour Pont-de-Vaux : 250 € avec une assiette gravée.

Il vous est donc proposé de bien vouloir valider les dotations proposées ci-dessus.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les dotations aux Glorieuses de Bresse 2022 pour un montant de 250,00 € HT avec une assiette gravée pour chacun des comités.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

